



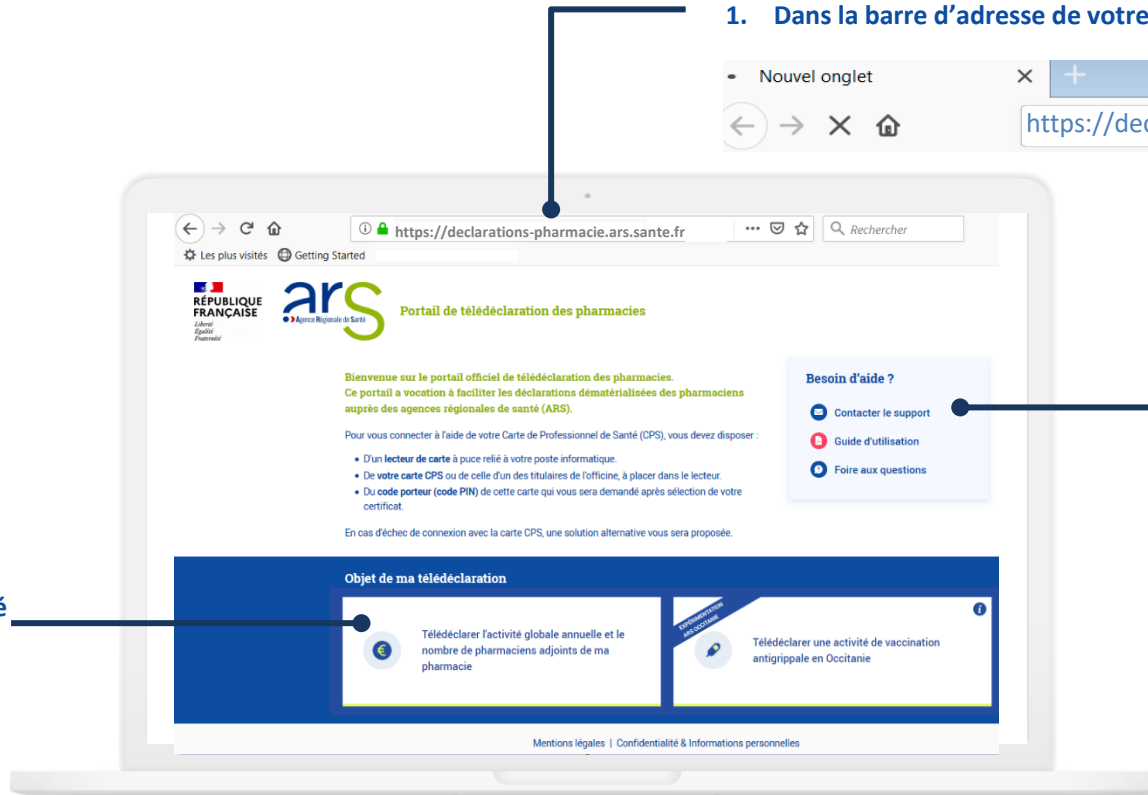
Télédéclarer l'activité globale annuelle et le  
nombre de pharmaciens adjoints de ma  
pharmacie

## Guide d'utilisation

1. Dans la barre d'adresse de votre navigateur tapez :



2. Cliquez sur le télé service concerné



En cas de besoin, n'hésitez pas à consulter la Foire aux Questions ou à contacter le support via le formulaire dédié



Privilégiez les navigateurs :



Chrome 98.x



Firefox 97.x

# S'authentifier via CPS

## 1. Rassemblez les informations demandées:

- Chiffres d'affaires lié aux ventes de médicaments et produits relevant des taux de TVA 0%, 5%, 10% et 20%
- Chiffre d'affaires lié aux ventes de médicaments relevant du taux de TVA 2,1% (à l'exclusion de la part du prix du médicament supérieure à 1930€ PFHT)
- Montant des rémunérations et honoraires perçus pour les missions réalisées au cours de l'année N-1 (**incluant** vaccinations et TROD effectués dans le cadre de la lutte contre la Covid-19).
- Durée hebdomadaire (en heures) d'exercice de votre (vos) adjoint(s)
- Effectif (en ETP) de préparateurs en pharmacie
- Effectif (en ETP) des autres personnels

## 2. Munissez-vous :

- D'un lecteur de carte à puce relié à votre poste informatique.
- De votre carte CPS ou de celle d'un des titulaires de l'officine, à placer dans le lecteur.
- Du code porteur (code PIN) de cette carte qui vous sera demandé après sélection de votre certificat.



## 3. Cliquez sur

Démarrer ma saisie →



En cas d'échec ou d'absence de connexion avec la carte CPS ou e-CPS, une solution alternative vous sera proposée automatiquement

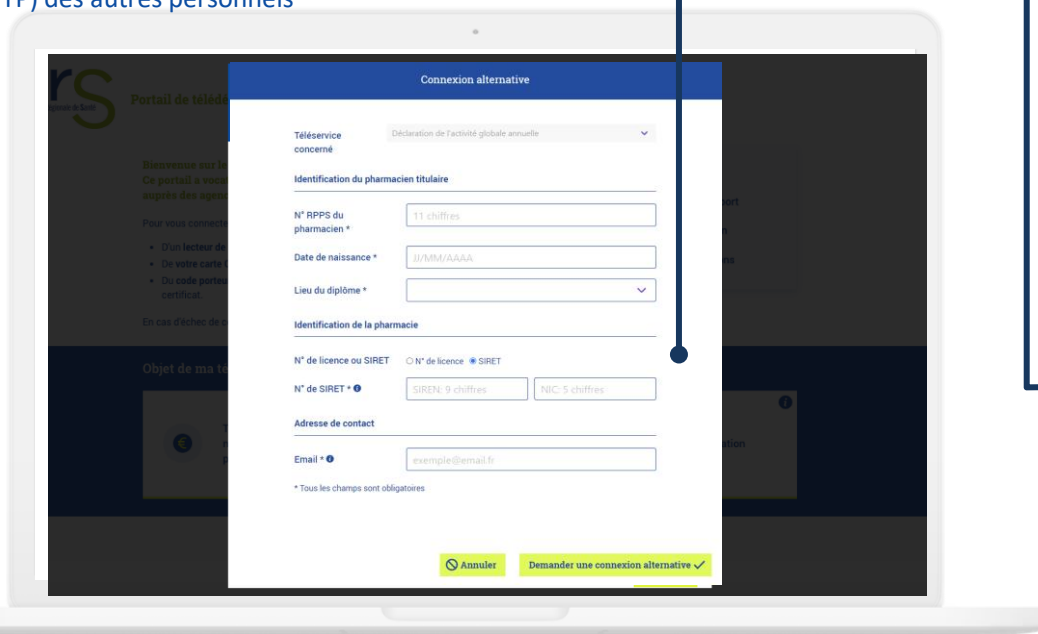
# S'authentifier sans CPS

## 1. Rassemblez les informations demandées:

- Chiffres d'affaires lié aux ventes de médicaments et produits relevant des taux de TVA 0%, 5%, 10% et 20%
- Chiffre d'affaires lié aux ventes de médicaments relevant du taux de TVA 2,1% (à l'exclusion de la part du prix du médicament supérieure à 1930€ PFHT)
- Montant des rémunérations et honoraires perçus pour les missions réalisées au cours de l'année N-1 (**incluant** vaccinations et TROD effectués dans le cadre de la lutte contre la Covid-19).
- Durée hebdomadaire (en heures) d'exercice de votre (vos) adjoint(s)
- Effectif (en ETP) de préparateurs en pharmacie
- Effectif (en ETP) des autres personnels

## 2. Cliquez sur

[demande de connexion alternative.](#)



## 3. Renseignez les informations relatives à la pharmacie et cliquez sur

Demander une connexion alternative ✓

- Une fois le formulaire complété, vous recevrez un email de confirmation, contenant un lien de connexion
- Cliquez sur « Télédéclarer mon activité globale annuelle »



Bonjour,  
 Vous venez de demander un accès alternatif au portail de télédéclaration déclaratoire-pharmacie.ars.sante.fr.

Pour procéder à votre déclaration, veuillez vous munir des informations suivantes avant de cliquer sur le bouton ci-dessous :

- Chiffre d'affaires lié aux ventes de médicaments et produits relevant des taux de TVA 0%, 5%, 10% et 20%
- Chiffre d'affaires lié aux ventes de médicaments relevant du taux de TVA 2,1% (à l'exclusion de la part du prix du médicament supérieure à + 1930€ x PFHT)
- Montant des honoraires et rémunérations perçus pour les missions réalisées au cours de l'année N-1 (**incluant** vaccinations et TROD effectués dans le cadre de la lutte contre la Covid-19)
- Durée hebdomadaire (en heures) d'exercice de votre (vos) adjoint(s)
- Effectif (en ETP) de préparateurs en pharmacie
- Effectif (en ETP) des autres personnels

Commencer / modifier ma télédéclaration

[Télédéclarer mon activité globale annuelle](#)

Attention, ce lien n'est utilisable qu'une seule fois et n'est valable que 12h, à compter de son ouverture.  
 Si le lien ne fonctionne plus, à partir de la page d'accueil, cliquez sur le téléservice "Télédéclarer l'activité globale annuelle et le nombre de pharmaciens adjoints".

Si vous n'êtes pas à l'origine de cette demande, vous voudrez bien en informer le support en cliquant ici.

Merçi d'utiliser ce service.

Cordialement,

Les équipes de l'Agence Régionale de Santé



En cas de difficultés ou de non réception du mail de connexion, vérifiez vos courriers indésirables (spams) ou contactez le support à partir de la page d'accueil rubrique « Besoin d'aide ? »

# Un processus en 5 étapes

1

Vérifier les coordonnées  
de la pharmacie

Une fois connecté  
vous aurez la  
possibilité de  
proposer des  
modifications  
d'identification de  
votre pharmacie en  
cas d'erreur

2

Compléter les  
coordonnées du  
télédéclarant

Les coordonnées  
renseignées  
permettront  
éventuellement à  
l'ARS de vous  
contacter en ce qui  
concerne votre  
déclaration

3

Déclarer l'activité globale  
annuelle

Vous serez amené à  
saisir l'activité globale  
annuelle de la  
pharmacie de la  
dernière année civile  
du 01/01/XX au  
31/12/XX

4

Déclarer les effectifs en  
exercice

Vous serez amené à  
déclarer les effectifs  
en exercice dans la  
pharmacie à la date de  
la télédéclaration en  
mentionnant pour les  
adjoints leur durée  
d'exercice  
hebdomadaire (en  
heures)

5

Valider

Une fois toutes les  
étapes terminées,  
vous pourrez vérifier  
votre déclaration afin  
de la transmettre. Une  
preuve de dépôt sera  
alors téléchargeable

# Compléter sa déclaration – Etape 1

1

Vérifier les coordonnées de la pharmacie

2

Compléter les coordonnées du télédéclarant

3

Déclarer l'activité globale annuelle

4

Déclarer les effectifs en exercice

5

Valider

ars Portail de télédéclaration des pharmacies

1 Vérifier les coordonnées de la pharmacie

2 Compléter les coordonnées du télédéclarant

3 Déclarer l'activité globale annuelle

4 Déclarer les effectifs en exercice

5 Valider

Identification de la pharmacie

Modifier

Denomination TEST

Enseigne commerciale

N° de licence 00000000

Adresse 00 RUE TEST 00000 COMMUNE

N° SIRET actuel 00000000000000

Catégorie juridique actuelle S.N.C.

Téléphone de la pharmacie 00 00 00 00 00

Email de la pharmacie pharmacie@gmail.com

Étape suivante →

Mentions légales | Confidentialité & Informations personnelles

## 1. Vérifiez les données d'identification de votre pharmacie

- Enseigne commerciale
- Adresse
- N° SIRET
- Catégorie juridique
- Téléphone et email de votre pharmacie

## 2. En cas d'erreur cliquez sur

Modifier

- Proposez les corrections qui vous semblent nécessaires.
- Cliquez sur

Valider ✓

## 3. Cliquez sur

Étape suivante →



Vos demandes de modifications sont transmises à l'ARS de votre région. Votre ARS pourrait vous solliciter afin d'obtenir des précisions

# Compléter sa déclaration – Etape 2

1

Vérifier les coordonnées de la pharmacie

2

Compléter les coordonnées du télédéclarant

3

Déclarer l'activité globale annuelle

4

Déclarer les effectifs en exercice

5

Valider

ars Portail de télédéclaration des pharmacies

Coordonnées du télédéclarant

1 Ces coordonnées de contact seront utilisées pour tous les échanges relatifs à cette déclaration.

Email \* pharmaciens@mail.com

Numéro de téléphone \* 0123456789

← Étape précédente Étape suivante →

## 1. Complétez les données du télédéclarant

Ces coordonnées de contact pourraient être utilisées par l'ARS de votre région, pour tout échange relatif à cette déclaration

## 2. Cliquez sur

Étape suivante →



Merci de ne pas utiliser d'adresse de messagerie sécurisée

# Compléter sa déclaration – Etape 3

1

Vérifier les coordonnées de la pharmacie

2

Compléter les coordonnées du télédéclarant

3

Déclarer l'activité globale annuelle

4

Déclarer les effectifs en exercice

5

Valider

1. Saisissez votre chiffre d'affaires HT correspondant aux taux de TVA à 0 %, 5 %, 10 % et 20 %

2. Saisissez votre chiffre d'affaires HT correspondant au taux de TVA à 2,1 %

Les médicaments dont le prix unitaire fabricant HT est supérieur à 1930 € ne sont pris en compte qu'à hauteur de 1930 €

3. Saisissez vos rémunérations et honoraires

Incluant vaccinations & TROD effectués dans le cadre de la lutte contre la COVID19

Le montant total calculé s'affiche ici

4. Cliquez sur

Étape suivante →



Vous devez déclarer la totalité de l'activité globale annuelle sur l'année civile précédente et ce même si une vente est survenue en cours d'année

# Compléter sa déclaration – Etape 4

1

Vérifier les coordonnées de la pharmacie

2

Compléter les coordonnées du télédéclarant

3

Déclarer l'activité globale annuelle

4

Déclarer les effectifs en exercice

5

Valider

1. Vérifiez les titulaires et adjoints de votre pharmacie au moment de votre déclaration

En cas d'erreur, vous pouvez ajouter ou supprimer un ou plusieurs titulaire(s) et/ou adjoint(s)

3. Renseignez en ETP les autres effectifs de la pharmacie

4. Cliquez sur

Étape suivante →

2. Complétez la durée hebdomadaire d'exercice de chaque adjoint actuellement présent dans la pharmacie

The screenshot shows the 'ars Portail de télédéclaration des pharmacies' interface. It features a progress bar at the top with five steps: 1. Vérifier les coordonnées de la pharmacie, 2. Compléter les coordonnées du télédéclarant, 3. Déclarer l'activité globale annuelle, 4. Déclarer les effectifs en exercice, and 5. Valider. The main content area is divided into three sections: 'Pharmacie(s) titulaire(s) en exercice', 'Pharmacie(s) adjoint(e)s en exercice à la date de la déclaration', and 'Autres effectifs en activité à la date de la déclaration'. The 'Autres effectifs' section includes a table with columns for 'ETP' and 'Proportion en activité à la date de la déclaration (Moyenne) du S.P. ou de l'autoformation éligible pour le fonctionnaire L.4201-7 du CGP', and a field for 'Autres personnes'. A yellow button labeled 'Étape suivante →' is visible at the bottom right of the form.

# Compléter sa déclaration – Etape 5

1

Vérifier les coordonnées de la pharmacie

2

Compléter les coordonnées du télédéclarant

3

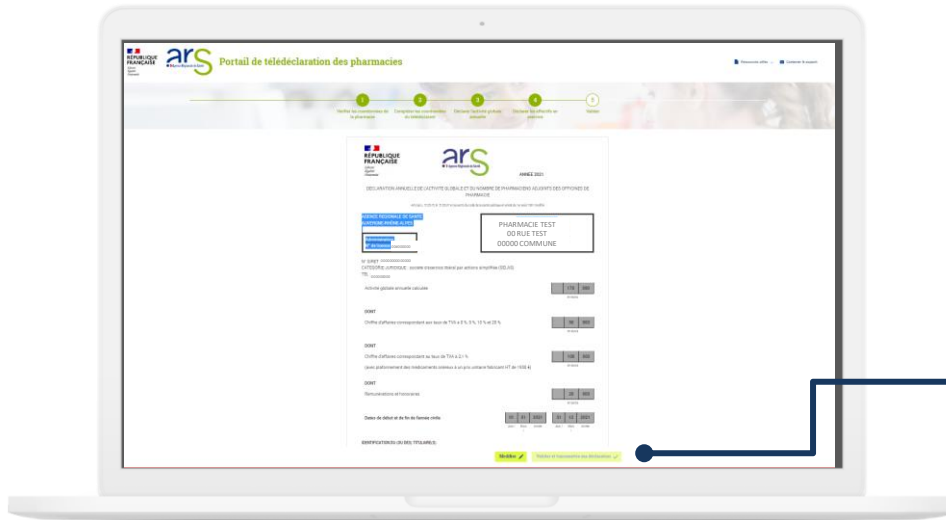
Déclarer l'activité globale annuelle

4

Déclarer les effectifs en exercice

5

Valider



1. Prenez connaissance du résumé de votre déclaration en le faisant défiler

En cas d'erreur vous pouvez :

- Cliquer sur **Modifier**
- et corriger les éléments nécessaires

2. Cliquez sur **Valider et transmettre ma déclaration**

Ne quittez pas la page tant qu'un message de confirmation de transmission de votre déclaration n'est pas à l'écran



Le bouton « Valider et transmettre ma déclaration » n'est cliquable qu'une fois l'ensemble de la déclaration balayée

# Télécharger sa preuve de dépôt

1

Vérifier les coordonnées de la pharmacie

2

Compléter les coordonnées du télédéclarant

3

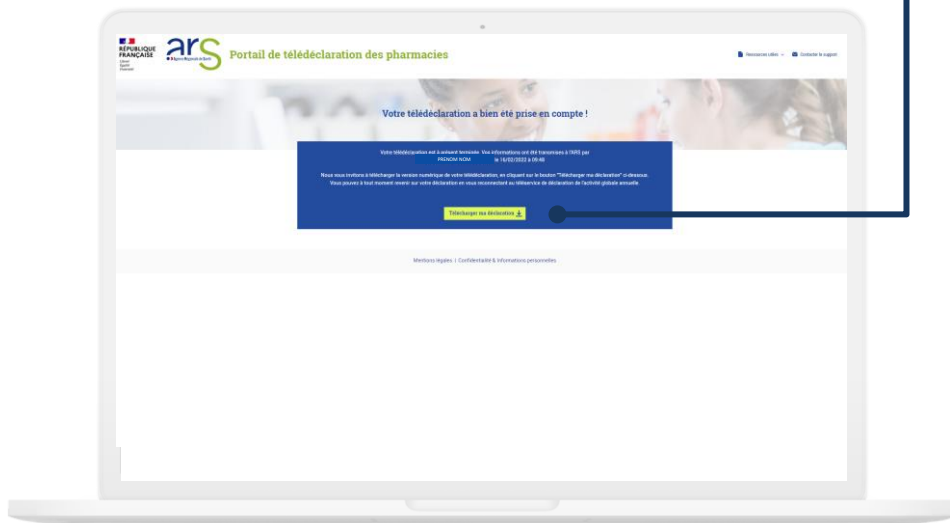
Déclarer l'activité globale annuelle

4

Déclarer les effectifs en exercice

5

Valider



Votre déclaration est terminée. Vous pouvez à présent télécharger votre preuve de dépôt et quitter la page

Un mail de confirmation vous sera transmis.



Bonjour,

Vous venez de réaliser votre télédéclaration d'activité globale annuelle sur le site [declarations-pharmacie.ars.sante.fr](https://declarations-pharmacie.ars.sante.fr).

Vos informations ont été transmises à l'ARS par ( undefined ) le 16/02/2022 à 09:56.

Vous pouvez à tout moment revenir sur votre déclaration en vous reconnectant au téléservice de déclaration d'activité globale annuelle

Si vous n'êtes pas à l'origine de cette demande, vous voudrez bien en informer le support en [cliquant ici](#).

Merci d'avoir utilisé notre service.

Cordialement,

Les équipes de l'Agence Régionale de Santé

Attention : Ceci est un message automatique. Nous vous remercions de ne pas y répondre.



En cas d'erreur sur une déclaration transmise, vous pourrez effectuer une nouvelle déclaration qui viendra se substituer à la précédente.